

Questions orales

Le soir même des élections, j'ai envoyé un message de félicitations au nouveau président pour lui dire que nous souhaitons voir nos relations continuer à s'améliorer et pour l'inviter à venir en visite officielle dans notre pays dès que cela lui serait possible après son entrée en fonction.

Des voix: Bravo, bravo!

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

AIR CANADA—LES CHEMINS DE FER NATIONAUX—LES
TRAITEMENTS DES PRÉSIDENTS

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur un sujet qui m'intrigue depuis quelque temps, à savoir la différence énorme qui existe entre le traitement du président d'Air Canada et celui du président du CN. Je voudrais savoir quand cet écart très marqué, qui existe toujours si je ne m'abuse, sera supprimé, et si le fait que le gouvernement ne l'ait pas encore comblé tient à l'hostilité bien connue qu'éprouve le premier ministre à l'endroit du président d'Air Canada parce que ce dernier a refusé d'acheter l'avion que le premier ministre voulait qu'il achète il n'y a pas longtemps, notamment l'airbus.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, les traitements du président du CN et du président d'Air Canada ont été fixés. La décision a été prise. Prétend-on qu'ils devraient toucher la même somme? Je n'ai pas pu comprendre la question. Si c'est ce qu'on croit, c'est la première fois que j'en entends parler.

M. MacKay: Madame le Président, le ministre m'a demandé si je prétendais que les deux présidents devraient toucher le même traitement. Puisqu'il me demande mon opinion, je lui dirai qu'il devrait exister une parité salariale raisonnable entre les deux postes. Je crois que M. Taylor fait au moins de l'aussi bon travail que M. Bandeen. Quoi qu'il en soit, je voudrais poser au ministre une deuxième question sur un autre sujet. Le ministre peut-il confirmer ou a-t-il entendu dire que le conseil d'administration d'Air Canada prend des mesures pour augmenter sensiblement la note de frais de M. Taylor, de façon que la hausse compense le salaire qu'il a perdu pendant toute la période où son traitement n'a pas été rajusté, alors que celui de M. Bandeen a été beaucoup augmenté?

M. Pepin: Oui, madame le Président. J'ai entendu les instances des deux conseils d'administration. Les traitements ont été fixés et dans les deux cas il y aura rétroactivité.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA COMMISSION DUBIN—LA POSSIBILITÉ D'UN ACCIDENT—LES
MESURES CORRECTIVES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'ai également une question à poser au ministre des Transports. Elle porte sur les déclarations inquiétantes émanant de l'enquête Dubin sur la sécurité aérienne. Il paraîtrait que les frictions entre pilotes et contrôleurs atteignent actuellement le seuil du danger et que leurs rapports se sont détériorés

au point qu'il pourrait se produire un incident et que les conditions sont réunies pour que se produise un accident. Quelles mesures le ministre a-t-il pris pour corriger cette situation? A-t-il rencontré ses collaborateurs à ce sujet et peut-il dire à la Chambre quelles mesures correctives il entend adopter?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, quand mon prédécesseur a nommé le juge Dubin à la tête de cette commission, je crois qu'une entente officieuse est intervenue entre la Commission et le ministère en vertu de laquelle ce dernier n'apporterait pas de changements majeurs à sa façon de procéder sans recueillir au préalable le consentement du juge. C'est ce que je crois comprendre et, par conséquent, chaque fois qu'une question est soumise à l'attention de la Commission, elle est étudiée en profondeur par le ministère. Il arrive que les opinions du ministère soient soumises à l'appréciation du juge. Un certain nombre de décisions ont ainsi été prises et nous pourrions en parler cet après-midi à la séance du comité à laquelle j'assisterai.

M. McKenzie: Madame le Président, il a été allégué à l'enquête Dubin qu'Air Canada avait fait voler des appareils défectueux, qu'il est courant que les surveillants à l'entretien d'Air Canada laissent voler des avions à réaction réservés au transport des voyageurs qui nécessitent des réparations majeures et que la régularité des départs l'emporte souvent sur la sécurité. Ces affirmations sont-elles vraies ou fausses et le ministre a-t-il rencontré M. Taylor pour discuter de ce très grave problème de l'entretien des avions?

M. Pepin: Madame le Président, une commission a été formée précisément pour entendre toutes ces opinions. Le rôle du juge est de présenter un rapport le moment venu, de départager le vrai et le faux dans ce qu'il aura entendu. C'est le but même de la Commission, et je crois qu'il serait illogique de ma part de commenter les allégations qui ont été faites devant cette commission. Je l'appelle le «Parlement de l'air». Il entend des vues contradictoires et tôt ou tard, comme Madame le Président le sait, le juge Dubin devra se prononcer sur les arguments qui lui sont présentés.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DANS
L'AGGLOMÉRATION URBAINE DE TORONTO

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports qui, en ce qui concerne Toronto, ne semble pas exister. Étant donné les solutions éventuelles aux problèmes qui se rattachent à la circulation aérienne dans l'agglomération urbaine de Toronto demeurent en suspens de même que les propres initiatives du ministre, pourrait-il dire à la Chambre quand des décisions et des mesures seront prises au sujet du rapport SOMPS qui se fait attendre depuis longtemps, des installations surchargées à l'aéroport international de Toronto, de la vente des terres à Pickering, de Toronto Island, de la situation de l'ADAC, de l'expansion à Mount Hope, de l'aéroport satellite de Buttonville, et ainsi de suite?